BULLETIN MUNICIPAL N°16 – octobre 2017



Mairie de Sainte-Thorette Route de Mehun 18500 Sainte-Thorette Tél :0248573445 mairie.ste-thorette@wanadoo.fr www.saintethorette.fr

Sommaire

EDITO: les «nouveaux!» rythmes scolaires	PAGE 1	PENDANT CE TEMPS LA A SAINTE-THORETTE	
		ABUL, Anniversaire 30 Bougies	PAGE 6
COMMUNICATION		Brocante de la Saint Vincent	PAGE 6
CR du conseil municipal du 27/06/17	PAGE 2	Assotaulo: rétrospectives et projection	PAGE 7
CR du conseil municipal du 12/09/17	PAGE 3	Le Cher propre	PAGE 7
Info délivrance carte d'identité	PAGE 3	Eté sportif, VAC S'Y	PAGE 8
Recensement 4 ^{ème} trimestre 2001	PAGE 4		
Rentrée scolaire du RPI	PAGE 4	LAISSONS PARLER NOS ASSOCIATIONS	
NAPs : activités périscolaires	PAGE 4	Dîner dansant	PAGE 8
La GEMAPI: gestion des milieux aquatiques	PAGE 5	Cérémonie 1 ^{er} novembre	PAGE 8
		Commémoration du 11 novembre	PAGE 8
AVIS A LA POPULATION			
Nouvelle organisation du conseil municipal	PAGE 5	QUIZZ	PAGE 8
Médiathèque : démarrage du projet	PAGE 5		
Eglise et son clocher, Réparation en haut vol	PAGE 5	CALENDRIER	
Epaves automobiles	PAGE 6	PAGE 8	
		Rédacteur en chef Laurent GUILLAUD, rédactrice adjointe Céline PINA	ULT

Edito · le mot du Maire



La rentrée scolaire aurait pu, aurait du, être un plaisir. Les élèves et les enseignants, comme tous les membres de la communauté éducative, ont pris leur marque dans la nouvelle école. Tout semblait simple. Une réforme imposée à partir de 2014 (celle des rythmes scolaires) entrait dans sa

quatrième année et même si tout n'a pas été parfait, la prise en charge des enfants (toujours gratuite dans le cadre des NAPs, Nouvelles Activités Périscolaires) semblait donner satisfaction.

Le 27 juin 2017, une décision pour la moins surprenante du gouvernement de E.PHILIPPE allait nous compliquer la tâche. Les maires devaient choisir les rythmes scolaires appliqués aux élèves. Quelle compétence avons-nous en tant qu'élus pour prendre de telles décisions si nous estimons que l'intérêt de l'enfant doit être au centre de nos préoccupations ? Sommes-nous plus aptes à « choisir » une semaine à 4 jours ou une semaine à 4,5 jours, que tous les spécialistes qui ont orienté le choix du gouvernement PEILLON en 2012-2013 ? Certes non. En demandant au Maire de choisir, l'état se désengage d'une de ses missions essentielles, celle de garantir à chaque enfant de France les mêmes chances d'accès à l'éducation, à la culture et

aux loisirs. Pire, il déclenche, dans une communauté apaisée qui avait fini par accepter la semaine à 4,5 jours, des polémiques inutiles sur des choix difficiles.

Nous avons choisi, avant le 7 juillet 2017, comme exigé, après avoir pris l'avis des enseignants sur ce qui leur semblait le plus efficace en terme d'apprentissage et organisé un sondage, certes imparfait, auprès des parents. Nous avons passé beaucoup de temps à organiser la rentrée puisqu'une entente intercommunale devait prendre en charge les animateurs engagés pour animer les NAPs et les temps périscolaires (garderies).

Le 28 août 2017, nous devions recruter du personnel avec l'aide de la mission locale de Vierzon. Le 25 août 2017, le couperet tombait d'une nouvelle décision du gouvernement, il n'était plus possible d'embaucher des contrats aidés. Nous avions choisi la semaine de 4,5 jours sans avoir toutes les cartes en main. Nous n'avions plus le temps d'organiser correctement la rentrée.

Depuis, beaucoup d'entre nous, enseignants, élus, personnel du SIAGE, bénévoles ont donné leur temps et leur énergie pour que les enfants ne pâtissent pas de décisions hâtives et peu réfléchies.

Edito: le mot du maire (suite)

Aujourd'hui, un mois après, grâce à la détermination des élus de six communes (Brinay, Lury, Massay, Preuilly, Quincy et Sainte-Thorette), nous pouvons espérer proposer aux enfants de notre territoire, des activités en cohérence avec le Programme Educatif de Territoire mis en place en 2015 et validé pour 3 ans. Que ferons-nous en 2018-2019 ? Nous n'en savons rien...La tentation est forte de passer à la semaine de 4 jours et de ne plus se poser de questions. Ce que je refuse et que vous aussi

vous devez refuser, c'est qu'une simple logique comptable ou commodité personnelle privent nos enfants des meilleures conditions d'accès à l'éducation, la culture et les loisirs dans un strict respect d'égalité. Nous avons quelques mois pour réfléchir si, par chance, le gouvernement ne décidait pas encore une fois de changer les règles du jeu. En attendant, je remercie tous ceux qui patiemment, avec respect et tolérance, ont permis que cette rentrée ne soit pas catastrophique!

Mr le Maire

Communication

Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 27/06/17 (céline)

1/ Adhésion au service d'instruction des autorisations d'urbanisme du SIRDAB (Syndicat Intercommunal pour la Révision et le Suivi du Schéma Directeur de l'Agglomération Berruyère)

La loi ALUR a mis fin à partir du 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, de toutes les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants.

Suite à la fusion des communautés de communes Terres d'Yèvre et Vals de Cher et d'Arnon le nombre d'habitants étant supérieur à 10 000 habitants elles ne peuvent plus bénéficier des services de l'Etat.

Le conseil communautaire a délibéré le 27 mars 2017 pour valider l'extension de l'adhésion au service ADS (Autorisation du droit des sols) du SIRDAB à l'ensemble de son territoire.

Pour finaliser l'adhésion le conseil municipal de chaque commune doit aussi délibérer pour la valider et autoriser monsieur le Maire à signer la convention tripartite d'adhésion au service.

Le service ADS a été créé en respectant les principes de fonctionnement suivants :

Maintien des compétences du Maire en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme étant une mission opérationnelle d'analyse apportée par le SIRDAB

Service de proximité maintenu dans les communes d'accueil, première information aux pétitionnaires, enregistrement et suivi des dossiers.

Instruction en mairie des Certificats d'urbanisme d'information avec vérification et consultation des bâtiments de France.

La gestion fiscale des autorisations maintenue à la DDT sur la base des arrêtés transmis par les mairies.

Missions du SIRDAB:

- Eviter les accords tacites des autorisations d'urbanisme ;
- Instruction des autorisations et actes comme les Certificats d'urbanisme Opérationnel, déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir;
- Consultation des services extérieurs et transmission aux mairies des propositions techniques et avis sur la

conformité des projets ;

- Les Maires conservent la compétence de délivrer ou non les actes ;
- Possibilité d'information fournie par le SIRDAB aux maitres d'ouvrage, constructeurs et pétitionnaires (sur rendez-vous);
- Mission de conseil renforcée sur des dossiers à enjeux comme les permis d'aménager;
- Relations régulières avec les secrétaires de mairie.

L'assistance technique du SIRDAB sera apportée aux communes qui souhaiteront adhérer à ce service en lien avec la Communauté de Communes qui participe au financement.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

Approuver l'adhésion au service ainsi que le projet de convention et les rôles et obligations du SIRDAB et de la CDC :

Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Autoriser le Syndicat d'Electricité du Cher à mettre à disposition du SIRDAB les données numérisées du cadastre et du document d'urbanisme et de les utiliser.

4/ décisions modificatives

Suite à différents travaux et achats prévus (étude SDE pour accessibilité, achat d'une tondeuse et travaux parking lotissement les bords du Cher) il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes au budget le montant sera pris sur le compte construction médiathèque.

2031 (frais études): +1400 €

21578 (autres matériel et outillage de voirie) : +1800 €

2158 (autres installations) : +3500 €

2313-002(constructions): -6700 €

Le conseil accepte la décision modificative

5/ Règlement intérieur de sécurité

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur de sécurité pour les agents communaux envoyé par le Centre de Gestion.

6/ Mairie: travaux électriques à l'accueil

Le conseil décide de faire les travaux par la société SDEE pour un montant de 212.67 € HT.

Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 27/06/17 (suite) (céline)

8/ Buste Marianne

Le sénateur M. PILLET propose une aide aux Mairies voulant acquérir un buste de Marianne pour un montant de 400.80 € il ne resterait à la charge de la mairie que 80.16 €.

Le conseil municipal vote 5 voix pour et 6 contre, la majorité étant contre il est décidé de ne pas acquérir de buste.

9/ Médiathèque : fonds de concours

Il est décidé de demander les fonds de concours à la communauté de commune Cœur de Berry pour la construction de la future médiathèque.

Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 12/09/17 (céline)

2/SOCOTEC: avenant

Tous les ans la SOCOTEC vérifie les installations électriques dans les bâtiments communaux.

Une mise à jour du contrat est nécessaire afin d'inclure le Terrain de sports (tennis foot et coffret extérieur) le coût supplémentaire sera de 216€/an pour 2017 et 144 € les années suivantes.

Le conseil donne son accord pour signer l'avenant au nouveau contrat.

7/ Avancement de grade : adjoint administratif principal 2ème classe à 1ère classe.

Mme LAMBERIOUX ayant les critères (nombre d'années dans le poste d'adjoint principal, ancienneté) pour prétendre au grade d'adjoint administratif 1ère classe, le conseil donne son accord pour l'avancement et autorise monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant.

8/ Horaires Mme DELABARRE:

création d'un poste adjoint administratif 17h et suppression poste adjoint administratif 15h.

Face à la charge de travail actuel du secrétariat il est nécessaire d'augmenter les horaires de Mme DELABARRE et de prévoir sa formation notamment en urbanisme, état civil, recensement militaire... afin de dégager du temps à Mme LAMBERIOUX pour les travaux plus conséquents (appel d'offres salle pour tous...)

Mme LAMBERIOUX sera en charge de la former les après-midi de fermeture de la mairie.

Pour l'agent il sera augmenté de 82.27 € / mois.

Le conseil a retenu 16h d'augmentation du temps seulement jusqu'à l'ouverture de la médiathèque, là le poste sera redéfini: administratif et culturel.

Le conseil municipal accepte cette augmentation de temps et la création du nouvel emploi.

9/ Tour de la CDC en vélo le 24/09 : demande de coupe

Une coupe offerte par la municipalité est demandée dans le cadre du tour à vélo de la CDC, le conseil donne son accord pour en fournir une.

Questions diverses:

Suite au passage des ouragans IRMA et JOSE sur les Antilles françaises il est demandé au conseil la possibilité de faire un don à une association pour l'aide à la reconstruction.

Le conseil souhaite que l'aide soit donnée uniquement à une association recommandée par l'association des Maires et décide de donner 1€/habitant soit 477 €.

Rappel : les comptes rendus complets des conseils municipaux sont affichés en mairie.

Délivrance carte d'identité à la Mairie de Bourges : nouvelles modalités (céline)

Pour le renouvellement de votre carte d'identité, si votre choix s'est porté sur le dépôt en Mairie de Bourges les demandes sont réalisées à l'Hôtel de Ville uniquement sur rendez-vous au 02.48.57.81.83 ou 02.48.57.81.84 (sauf le samedi pour l'accueil téléphonique).

Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi 9h-17h nonstop et le samedi de 9hà12h. Ainsi qu'à la Mairie annexe du Val d'Auron au 02.48.21.34.23 : les lundis, mercredis, vendredis de 8h30-12h et de 14h à 17h30, ainsi que mardi après-midi et jeudi matin.

La présence du bénéficiaire est obligatoire lors du dépôt du dossier et de la remise du titre.

Pour un mineur de moins de 12 ans présence obligatoire uniquement au dépôt du titre.

Pour les majeurs placés sous tutelle, seul le tuteur légal est habilité à solliciter et à déposer la demande de titre accompagné du majeur protégé. Joindre au dossier signé le jugement de tutelle et sa pièce d'identité.

Lorsque le titre est prêt un SMS sera envoyé, vous disposez

de 3 mois pour le retirer, passé ce délai il sera détruit.

Documents originaux à fournir :

Formulaire CERFA (valable pour le passeport et la carte d'identité)

A remplir sur place (connaître les dates et lieux de naissance des parents) et/ou téléchargeable.

http://predemande-cni.ants.gouv.fr/

Une pré-demande en ligne peut être faite pour une demande de titre. Pour ce faire, il faut se rendre sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, créer un compte sur ce site, remplir un CERFA « Pré-demande » et imprimer le récapitulatif de la pré-demande pour le présenter en mairie lors du rendez-vous. Il est également possible de présenter en mairie votre tablette ou Smartphone où est enregistré le récapitulatif ou de communiquer le numéro de la pré-demande.

Délivrance carte d'identité à la Mairie de Bourges : nouvelles modalités (céline)

Justificatif d'état civil

- Livret de famille pour les mineurs ou les personnes mariées, veuves ou divorcées (copie du jugement de divorce l'autorisant à conserver son nom d'usage ou autorisation manuscrite et CNI de l'ex-conjoint(e))
- Copie intégrale ou extrait de naissance avec filiation de moins de 3 mois, à fournir si le demandeur (majeur ou mineur) ne possède pas de carte d'identité ni de passeport valide ou périmé depuis moins de 2 ou de 5 ans, selon le type de titre, à la date de la demande (nous consulter). Si vous êtes né(e) dans une commune qui dématérialise la délivrance des actes d'état civil, vous n'avez plus à fournir d'acte de naissance comme justificatif. Les données d'état civil font l'objet d'une vérification sécurisée directement auprès de votre mairie de naissance.
- Pour les personnes de nationalité française nées à l'étranger, vous n'avez plus à fournir d'acte de naissance.
- Justificatif de nationalité française si le justificatif d'état civil ne suffit pas.
- 1 Photo de moins de 6 mois (couleur de face, bouche fermée, tête nue, sur fond clair et uni, fond blanc interdit)
- Justificatif original de domicile <u>de moins d'un an</u>, original personnel et comportant la même adresse que celle du formulaire CERFA, ce peut être au choix : (facture éditée sur internet acceptée)

- Avis d'imposition ou non-imposition
- Quittance de loyer HLM ou d'agence immobilière (non manuscrite), téléphone fixe ou portable
- Taxe d'habitation ou foncière
- Facture électricité, gaz, eau (l'adresse du lieu de consommation sera prise en compte)
- Pour les majeurs hébergés chez un particulier :
- Déclaration manuscrite sur l'honneur de l'hébergeant certifiant de la résidence du demandeur à son domicile avec mention "depuis plus de trois mois"
- Justificatif d'identité de l'hébergeant (carte d'identité, titre de séjour...)
- Justificatif de domicile au nom et à l'adresse de l'hébergeant Ne sont pas admis : fiches de paye, relevés bancaires, assurance automobile, quittance de loyer émise par des particuliers.

La délivrance d'une carte nationale d'identité est gratuite (1ère demande ou renouvellement). En cas de perte, de vol ou de non présentation de l'ancienne pièce d'identité, il faut joindre au dossier 25 € en timbre fiscal à acheter au préalable ainsi que la déclaration de perte ou de vol délivrée par la mairie pour la première ou le commissariat / gendarmerie pour la seconde.

Attention : prendre le rendez-vous rapidement les délais sont de 2 mois actuellement pour l'obtenir.

Recensement militaire (céline) -



Si vous êtes né en 2001 que vous avez 16 ans (Octobre Novembre et Décembre) merci de bien vouloir vous présenter en Mairie muni du livret de famille pour vous faire recenser

Rentrée scolaire (Laurent)



Les effectifs du regroupement pédagogique de Preuilly/Sainte Thorette se trouvent gonflés cette année 2017/2018 par rapport à l'année précédente et c'est tant mieux!

Preuilly: C.E.1:9/C.E.2:9/C.M.1:11/

C.M.2: 10, soit 39 enfants.

CE1, CE2: Mme ROUZEAU (directrice);

CM1-CM2 : Mme DEVOL

Place de la république, 18120 Preuilly –

0248232071 -

ec-preuilly@ac-orleans-tours.fr

Sainte Thorette: P.S.: 13 / M.S.: 9 / G.S.:

17 / C.P.: 9 ce qui fait **48 enfants**. PS, MS: Mme CHANEZ (directrice);

GS, CP : Mme ZAREMBA

Route de MEHUN, 18500 Sainte – Thorette –

0248572251 -

ec-sainte-thorette@ac.orleans-tours.fr

NAPs (Guylaine)



L'organisation des activités périscolaires proposée en juin n'a pas pu être mise en place dès la rentrée scolaire. Le 8 septembre, tous les parents étaient conviés à une réunion pour leur expliquer la situation. La volonté de rendre pérenne ces activités malgré les difficultés rencontrées a fortement mobilisé les différents acteurs, élus et bénévoles. Dès le début du mois d'octobre, les enfants bénéficieront à nouveau d'animations encadrées par des animateurs ou intervenants diplômés.

Merci aux parents pour leur compréhension, leur patience, leur confiance et pour avoir facilité la prise en charge des enfants durant les premières semaines. Merci aux professeurs des écoles pour leur collaboration.

Bonne année scolaire à tous!

Communication (Suite)

La GEMAPI (Madeleine)

Qu'est-ce que la GEMAPI ? Quelles seront ses missions ?

La GEMAPI : Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations.

Le Cher est une rivière domaniale et l'entretien (enlèvement des embâcles au pied des ponts, entravant le cours de la rivière, désensablement etc.) est actuellement à la charge de la Direction Départementale des Territoires (DDT). La mairie doit prendre toutes les dispositions nécessaires en période de crues, d'inondations, afin de faciliter et/ou sécuriser la vie des riverains.

A partir du 1er janvier 2018, les missions de la GEMAPI seront :

- L'Entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, lac ou plan d'eau,
- La défense contre les inondations,
- La protection et la restauration des sites, des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines au regard de leur

intérêt pour leur valeur touristique, paysagère, ou écologique.

Cette Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, sera donnée aux communautés de communes, aux Etablissements Publics de coopération Intercommunale (EPCI) qui pourront déléguer cette gestion à un syndicat intercommunal d'aménagement de rivière qui sera chargé de mettre en pratique les compétences.



Avis à la population

Nouvelle organisation au sein du conseil municipal (Laurent)

Après trois années de mandat, le conseil municipal s'est employé à faire le bilan de la gestion des dossiers à travers l'organisation en commissions. Cette organisation en commissions a montré ses limites ; l'équipe municipale, à l'initiative de Mr le Maire, a décidé de se réorganiser pour être la plus efficace possible : le principe est simple, pour chaque chantier, un responsable est désigné ainsi qu'une équipe. Ainsi par exemple :

- La médiathèque (troisième lieu) est sous la responsabilité de Alain DOS REIS
- L'entretien des chemins communaux est sous la responsabilité de Michel LINZE
- L'animation est sous la responsabilité de Gaël CARRE
- L'assainissement est sous la responsabilité d'Alain DOS REIS
- La gestion du terrain de sport est sous la responsabilité de Guylaine MALTHET
- L'école, les NAPs sont sous la responsabilité de Madeleine THONNIET
- Le dépôt à végétaux est sous la responsabilité de Christophe D'AUBIGNY
- La salle municipale est sous la responsabilité de Guylaine MALTHET
- Le bulletin municipal, le site internet est sous la responsabilité de Laurent GUILLAUD Etc.

Votre participation est, bien entendu, la bienvenue, le vivre ensemble veut aussi dire le « construire ensemble » ; si vous souhaitez participer à un dossier, merci de vous rapprocher de son responsable.

Médiathèque (Laurent)

Après un travail acharné de nos élus pour boucler le dossier financier du projet de médiathèque (financement en fond propre limité à 20% du coût total du projet), les choses sérieuses vont pouvoir débuter. Vous avez peut-être vu passer dans le BERRY l'appel d'offre pour la réalisation du chantier. Pour rappel, la médiathèque (ou troisième lieu) se trouvera en lieu et place de l'ancienne école, les travaux vont toucher l'aménagement intérieur (isolation, chauffage, création des lieux médiathèque, salle des jeunes, salle des associations) et l'aménagement extérieur (terrasse, jardins et jeux pour enfants). Les travaux vont s'étaler de fin 2017 à mi-2018.

Eglise et son clocher, réparation en haut vol (Michel)

Suite à de nombreuses intempéries, notre clocher a souffert. Une réparation urgente s'imposait. Le 1er juin dernier, l'entreprise HEMERET de Bourges est intervenue en déployant des moyens impressionnants provoquant une coupure de la départementale RD23 d'une journée. Une nacelle de 80m de haut, venue de Paris, s'est installée sur la voirie. Un travail de haute voltige a été réalisé par 2 spécialistes de l'entreprise (bonjour le vertige) : remplacement de plus de 250 ardoises. Cela a permis de colmater toutes les fuites et de prolonger la vie de la toiture de notre église : longue vie à notre clocher.





Epaves automobiles (Noëlle)

10 millions d'épaves sont détruites chaque année en pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 75000€ EUROPE, chaque épave est considérée comme un déchet dangereux, sa fin de vie est encadrée par une réglementation stricte. L'article R.635-77 du code pénal punit d'une amende de 5ème classe le fait d'abandonner en lieu public ou privée une épave automobile. Le décret n °2011-153 du 4 février 2011 précise les diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de gestion des véhicules hors d'usage et des déchets d'équipements électriques et électroniques.

En effet, un véhicule hors d'usage (VHU) contient des éléments liquides et solides classés dangereux : huiles, filtre à huile, liquide de frein et de refroidissement, batterie au plomb, fluide de climatisation, éléments pyrotechniques utilisés pour les coussins gonflables de sécurité...pneus, pare-chocs, pare-brises, éléments de carrosserie...

Ces éléments dangereux doivent faire l'objet d'un traitement particulier afin de prévenir tout risque de pollution.

Le propriétaire d'un VHU doit obligatoirement le vendre ou le céder gratuitement à un centre de VHU agréé par la préfecture de police sous peine de sanctions pénales

d'amende...

Le centre de VHU agrée vous remet un certificat de destruction et adresse une déclaration d'achat pour destruction à la préfecture. De votre côté, dans les 15 jours, vous adressez la déclaration de cession du véhicule à la préfecture.

Voilà pourquoi vous ne devez pas abandonner votre chère vieille voiture dans un lieu public ou privé, même si le lien affectif vous relie à elle. Pensez aux êtres vivants qui vous entourent.



L'ABUL fête ses 30 ans (Michel)

Le club Association Berrichonne Ultra Leger est heureux de vous faire part de son anniversaire de 30 années d'existence. A l'heure actuelle de notre monde associatif, c'est une performance qui nous rend fière.

Tout le monde constate que la vie au saint d'un club est rendue de plus en plus dur par les contraintes de la règlementation de la sécurité et le manque évident de renouvellement de nos bénévoles.

A cette occasion nous remercions toutes les personnes : président, comité directeur, instructeur, bénévoles qui ont contribué tout le long de ses 30 années au bon fonctionnement du club.

Suite à notre offre gratuite de baptêmes à toutes les personnes habitant la commune de Ste-Thorette, le 9 Septembre dernier, nous sommes surpris par le manque d'intérêt porté à cette proposition, nous remercions le seul couple et leur petit bébé d'avoir répondu présent à cette occasion : un grand merci ! Nous espérons malgré tout encore une longue vie au club ABUL.



Brocante de la St-Vincent (Noëlle)

La brocante 2017 ne restera pas dans les annales comme une des plus ensoleillées. La pluie nous a accompagnés une grande partie de la journée.

Malgré le ciel bas, quelques brocanteurs se sont installés et quelques chineurs ont déambulé dans les allées.

Mais rapidement, les uns et les autres, en fin de matinée sont repartis vers leurs pénates.

Les plus acharnés ont profité de la restauration à la mi-journée et nos fidèles parmi les fidèles ont tenu à dîner le soir.

Merci à tous pour avoir fait de cette journée une parenthèse agréable.

Assotaulo : rétrospective et projection (Nadine)

Lectures d'hiver, randonnée, balade contée, pétanque, l'objet d'une pesée ... marché d'automne... l'association a une nouvelle fois relevé le défi de l'animation du village...et on sent que la mayonnaise prend! Il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin....

A l'exemple de la 4ème édition du marché d'automne, sous le soleil « froid » de septembre, qui a rassemblé encore plus d'exposants, de visiteurs et de bonne humeur. pouvions ainsi rencontrer cette année 16 exposants. A noter la présence, en plus de nos fidèles, d'un rémouleur qui a eu beaucoup de travail d'aiguisage de couteaux, de ciseaux, de petits matériels de jardinage... de produits de lait de jument ... de vêtements de bébé ... de bijoux...



Olivier et Stéphane se sont activés au barbecue tôt dans la matinée pour nous proposer des rôtis de porc cuits à la ficelle... Belles et savoureuses grillades!

Remerciements à un ami de Serge L. que nous connaissons sous le nom de « la Guêpe » qui nous a gracieusement offert comme chaque année d'ailleurs de beaux légumes pour la décoration de la salle et une magnifique citrouille qui a fait



N'oublions pas également le tournoi de pétanque qui a eu lieu le 17 septembre ...malgré la pluie, quelques personnes nous attendaient à 14h. Certaines venaient de Levet, Dun sur Auron, de Ste Thorette ... donc le tournoi a pu se faire dans l'humidité mais la bonne humeur...

Nous retiendrons tout de même le manque de participation des Tauriciens, constat déjà noté ces deux dernières années. La pétanque reste-elle une manifestation de rassemblement, de partage ? Est-ce une rencontre à maintenir?

Certaines surprises sont encore à venir, dont notamment un dîner dansant (voir article en dernière page).

Nous comptons également sur vous pour venir nombreux à l'assemblée générale qui aura lieu fin novembre / début décembre (date non encore déterminée) pour conclure sur cette année riche et pour préparer la suivante!

Le Cher propre (Laurent)

L'opération « J'aime le Cher propre » est à l'initiative de l'association des chasseurs de gibiers d'eau, du Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents (Sicala) et bien sûr des communes qui l'accueillent. A Sainte-Thorette, voilà maintenant 3 ans que cette opération a lieu le deuxième samedi de septembre. L'opération consiste à nettoyer les bords du Cher pendant une matinée.

Cette année, nous avons pu compter sur seize bénévoles adultes et cinq enfants partis à la recherche des déchets, avec comme toujours une équipe en canoë.

À l'arrivée, malgré quelques surprises trouvées comme un grand matelas, un radeau métallique (photo jointe), la benne était moins pleine que l'année précédente. Les riverains occasionnels du Cher auraient-ils un début de prise de conscience ? Parmi les déchets, on retrouve principalement du verre et beaucoup de plastiques.

Cinq enfants ont participé, c'est mieux que l'année dernière et c'est très important. La commune de Saint-Florent-sur-Cher a d'ores et déjà la chance d'intégrer l'école à ce projet. On ressent en effet tout de suite que les enfants ont une vraie prise de conscience du mal que les déchets font à la nature. L'écologie coule désormais dans leurs veines!



Pendant ce temps-là à Sainte-Thorette (suite

Eté sportif (Laurent)

Comme chaque année, les jeunes de la commune, âgés de 12 à 17 ans, ont pu bénéficier des activités sportives et culturelles proposées par le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural du Cher.

Sur 2 semaines, les municipalités de PLOU et SAINTE-THORETTE se sont chargées de l'organisation de ces séjours et ont permis à 25 jeunes, sur chaque commune, de participer aux activités dont 12 enfants de Ste-THORETTE. Cette année, cela incluait notamment une descente de Loire sur 2 jours, particulièrement appréciée par nos jeunes.



Laissons parler nos associations

Dîner dansant à la salle des fêtes (Nadine)

le 18 novembre (retenez cette date) nous organisons un dîner en chansons, à la salle des fêtes, animé par Michel Grange dit Milou (qui est le chanteur qui intervient sur la balade ...)

La date est retenue, la salle est retenue...tout n'est pas encore précis mais vous recevrez des informations ultérieurement ...Alors à bientôt. L'Assotaulo.



Cérémonie du 1^{er} novembre (Céline)

Cérémonie organisée par <u>le Souvenir Français</u> à partir de 10h rendez-vous au Cimetière de Sainte-Thorette .

Commémoration du 11 novembre (Céline)

L'armistice de 1918 a été signé le 11 novembre 1918 à 5h15 : une journée pour se souvenir. Rendez-vous donc comme chaque année à la Mairie de Sainte-Thorette à 11h, départ pour dépôts de gerbes au monument aux morts suivi du vin d'honneur offert par la Municipalité.

Quizz...Le savez-vous?

Le quizz du mois traite des symboles de la république... (Laurent)

1/ En 1792, Rouget de Lisle compose, dans la nuit du 25 au 26 avril, le 'Chant de guerre pour l'armée du Rhin'. Pour quelle raison écrit-il ce chant ?

- a) Pour donner du courage aux soldats
- b) Le maire de la ville où il était en poste le lui demanda
- c) Pour rassembler les Français à une époque de forts troubles
- 2/ Qui fut le premier à avoir formulé comme devise celle d'aujourd'hui c'est-à-dire 'Liberté, Egalité, Fraternité' qui en plus d'être celle de la France, l'est également d'Haïti ?
- a) Camille Desmoulins b) Maximilien de Robespierre c) Joseph Sieyès
- 3/ Marianne vient de la contraction de Marie et Anne, prénoms très répandus au XVIIIe siècle en France, et portés par plusieurs reines. Parmi les

propositions, laquelle n'est pas un symbole de Marianne?

- a) Le livre symbole d'érudit
- b) Le lion symbole de force
- c) La ruche symbole de travail

4/ Le drapeau tricolore, dessiné par Jacques Louis David, ne prend sa forme définitive que le 15 février 1794 par la Convention Nationale. Pourquoi les bandes bleu, blanc et rouge sont-elles verticales ?

- d'être celle de la a) Depuis un siècle, le pavillon néerlandais aux couleurs rouge, blanc, bleu disposées à l'horizontal b) Maximilien de flotte sur toutes les mers
 - b) Les Américains, qui en appauvrissant la France par l'aide fournie pour leur indépendance, avaient fait le choix de bandes horizontales
 - c) Le drapeau de Paris, qui a influencé Jacques Louis David, était formé de bandes horizontales

Képonse : 1/b), 2/b) 3/a), 4/a)

Calendrier

samedi 21 octobre au lundi 06 novembre :

vacances scolaires de la Toussaints

17 octobre : Relais assistants maternels des KANGOUS

samedi 1er novembre : Cérémonie du 1^{er} nov.

samedi 11 novembre : Commémoration de l'armistice du 11 nov.

samedi 18 novembre : dîner dansant

21 novembre : Relais assistants maternels des KANGOUS